

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Désignation représentants CCLA à « Savoie Déchets » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023_01_06_6 suite à erreur matérielle

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 1er juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 18h30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir C. MANSOZ). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MALLEIN (Pouvoir D. WROBEL). MANTEL (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir M. WDOWIAK). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERVLIET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée l'adhésion de la CCLA au syndicat mixte de traitement des déchets Savoie déchets par délibération en date du 3 septembre 2009 ;

Explique que, conformément aux statuts de Savoie déchets, le conseil communautaire a désigné le 16 juillet 2020 un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical :

- Monsieur Christophe VEUILLET, délégué titulaire
- Monsieur Daniel TAIN, délégué suppléant ;

Rappelle la démission de Christophe VEUILLET de son poste de Vice-Président en charge des déchets et délégué titulaire à Savoie Déchets, ce dernier ayant fait savoir qu'il démissionnait également de son poste de représentant titulaire de la CCLA au sein du syndicat ;

Explique que dans ce contexte, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire ;

Indique à l'assemblée qu'Alexandre FAUGE, en tant que nouveau président de la commission « Déchets », a émis le souhait de représenter la CCLA au sein de Savoie Déchets en tant que suppléant ;

Propose au conseil communautaire dans ce contexte et sans autre candidature au sein des conseillers, de désigner :

- Daniel TAIN, représentant titulaire de la CCLA,
- Alexandre FAUGE, représentant suppléant de la CCLA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 17 voix « Pour », 4 abstentions (Mmes Mansoz et Wdowiak et MM. Coutaz et Grollier) et 5 voix « Contre » (Mme Marchais et Tavel et MM Mallein, Mantel et Wrobel) :

DESIGNE :

- Daniel TAIN, représentant titulaire de la CCLA,
- Alexandre FAUGE, représentant suppléant de la CCLA.

au comité syndical du syndicat mixte de traitements des déchets Savoie Déchets,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

